

Mises hors service des systèmes de protection incendie et d'intrusion

Les interruptions de service de systèmes de protection peuvent être planifiées ou imprévues mais dans tous les cas, elles devraient faire l'objet de précautions particulières.

Introduction

Les systèmes de détection d'incendie et d'extinction, de même que les systèmes contre le vol, représentent un investissement considérable, mais les biens qu'ils protègent valent bien plus.

Les conséquences des incendies, des cambriolages et des actes de vandalisme sont amplifiées quand le système de protection est hors service. Puisque ces systèmes sont si importants, il est essentiel que vous agissiez rapidement lors d'une interruption de leur fonctionnement.

- Les interruptions de service peuvent être **planifiées**, par exemple lors des essais ou de la maintenance des installations, d'un agrandissement, etc.
- Les interruptions de service **imprévues** peuvent être causées par des pannes d'équipement, des vannes fermées, des bris de conduites souterraines, le gel des tuyauteries, des pannes de courant et d'autres événements inattendus.
- Les interruptions de service **cachées** sont celles dont l'existence même n'est pas connue et sont donc les plus génératrices de sinistre. Une interruption cachée peut inclure un système désactivé pour des travaux et laissé hors service par inadvertance, un système désactivé sans qu'un avis approprié ait été donné ou un système désactivé par malveillance.

Ces interruptions peuvent en particulier affecter les systèmes de protection et les intrusions. Ces systèmes incluent les systèmes d'extinction automatique, les approvisionnements en eau tels que des pompes et des réservoirs, les bornes d'incendie, les vannes d'arrêt, les systèmes de protection contre les explosions, les systèmes de détection et d'alarme incendie, et les systèmes d'alarme antivol.

L'interruption de service d'un système de protection sera généralement considérée comme «un changement important du risque», un fait qui pourrait avoir des implications sérieuses s'il n'est pas rapporté à l'assureur. Votre police d'assurance peut également être basée sur des garanties, de votre part, concernant le fonctionnement et l'entretien des systèmes de protection.

"Les conséquences des incendies, des cambriolages et des actes de vandalisme sont amplifiées quand le système de protection est hors service".

Interruptions planifiées

Les interruptions planifiées peuvent être effectuées sans problèmes à condition que les précautions appropriées soient prises. Les entrepreneurs engagés pendant une période d'interruption ne sont généralement pas tenus de veiller aux activités de l'usine ou de mettre en application des mesures de sécurité supplémentaires durant l'interruption de service. La direction de l'entreprise utilisatrice doit veiller à ce que les mesures appropriées soient prises afin d'éviter des conséquences non maîtrisées.

Interruptions d'urgence

Lors des interruptions d'urgence, la direction devrait être avertie immédiatement et les opérations devraient être effectuées le plus rapidement possible. Vous devriez prendre tous les moyens pour assurer une protection provisoire. Le plan d'urgence de votre établissement devrait inclure un listing de l'ensemble de vos intervenants potentiellement sollicités en cas d'urgence, afin de réduire au minimum le temps de mise hors service des installations.

Contrôles lors d'une interruption

Il ne fait aucun doute qu'une interruption de service de votre système de sécurité, de protection ou de détection incendie touchera un jour votre entreprise, qu'il s'agisse d'un événement planifié ou non. Il est donc essentiel d'assurer un contrôle et une planification appropriés de ces événements. Les procédures développées devront être bien comprises et mises en application par la personne responsable de l'usine ou du bâtiment. Pendant l'interruption, des précautions supplémentaires devraient être mises en application. Lors d'interruptions planifiées, vous disposez du temps nécessaire pour installer au préalable des équipements de sécurité compensatoires ou pour prendre des dispositions provisoires.

Vous trouverez ci-dessous quelques principes de précaution à suivre pour les mises hors service sprinkleur :

A) Réduire au minimum les risques

Interdisez les opérations dangereuses telles que le soudage ou le coupage de maintenance, le transvasement de liquides inflammables, la peinture au pistolet, etc., pour la durée de l'interruption.

B) Mettre en place une protection provisoire

Installez des extincteurs portatifs et des tuyaux d'incendie supplémentaires dans les secteurs non protégés, et maintenez le système de protection incendie en fonction dans les zones non affectées, si possible. Par exemple, les colonnes montantes du système sprinkleur peuvent être reliées à la borne d'incendie utilisable la plus proche à l'aide d'un tuyau d'incendie de 65 mm, si l'interruption est située en amont de la colonne montante, comme lors d'un bris d'une conduite d'incendie souterraine.

FIRE SYSTEM WORK PERMIT
FORMULAIRE DE MISE HORS SERVICE

Because change happens.™
ZURICH

- Complete this permit before any impairment.
- Hang tag on valve or impaired device.
- Display the permit in a very visible location.
- *Réplique ce formulaire avant chaque mise hors service*
- *Indiquer visuellement les vannes ou équipements hors service*
- *Archiver ce formulaire à un endroit visible*

1. Impairment Please fill out Part A of this permit and e-mail it to uszfax_impairment_notification@zurichna.com
Mise Hors Service Ne pas utiliser ce formulaire pour les essais hebdomadaires.
Remplir en anglais et envoyer ce formulaire au moins 24 heures avant une mise hors service.
Pour les mises hors service non planifiées, envoyer ce formulaire dès que possible.
Réplique ce formulaire et l'envoyer à uszfax_impairment_notification@zurichna.com

2. Restoration Please fill out Part B and send it once again to the same e-mail address. Please keep the permit on file.
Remise en Service Réplique la partie B du formulaire et la renvoyer à la même adresse email. Archiver le permis.

Call +1-800-695-8036 or email refrance@zurich.com (+33 1 55 90 45 51) for questions or additional supplies.
Appeler le +33 1 55 90 45 51 ou envoyer un email à refrance@zurich.com pour toutes demandes spécifiques.

PART A (PARTIE A)

Your Name: _____ Phone Number: _____
Votre nom : _____ N° de téléphone: _____
Site name: _____ City / State & Country: _____
Nom du site : _____ Ville et Pays : _____
If filled in by a worker on duty, please indicate...
Si rempli(e) par un ouvrier ou autre salarié, préciser : _____

Type of Impairment (Type de mise hors service)

Maintenance Testing (Test) Repair (Réparation) Freeze Up (Gel) Renovation/Construction

System Shut Off (Système(s) hors service)

Sprinkler Fire Pump (pompe) Public Water Main (canalisation d'eau publique) Yard Main (canalisation d'eau privée) Reservoir Tank (Réserve d'eau) Fire Hydrant (Poteau incendie)

Alarm/Detection system Special extinguishing system Other: _____

Specific Systems Shut Off or Out of Service (Systèmes spécifiques mis hors service)
(Réplique en anglais)

Reason for and Description of Impairment (Description de la mise hors service)
(Réplique en anglais)

Type of Operations in Affected Area (Opérations dans les zones sans protection & % de l'usine concernée)
(Réplique en anglais)

Time Shut Off: _____ a.m. _____ p.m. Date: _____
(Heure de mise hors service) matin après-midi

Expected Duration of Impairment: _____
Durée prévisible de mise hors service

Will work continue until system(s) are fully restored? Yes No
La production continue jusqu'à la remise en service ?

C) Prévenir la caserne des pompiers

Informez le service d'incendie local de l'interruption de service de sorte que les pompiers puissent agir en conséquence si un incendie se produit.

D) Intensifier le service de gardiennage

Puisque l'interruption pourrait mettre hors d'usage les systèmes antivol ou de détection, il peut être nécessaire de fournir un service compensatoire pour cette interruption.

E) Utiliser les kits de mise hors service Zurich

- Rapport de notification
- Étiquettes Hors Service
- Étiquettes Interruption de service

Des 'trousses de notifications' additionnelles peuvent être commandées auprès de votre représentant du Risk Engineering au numéro de téléphone +33 1 55 90 45 51.

F) Informer votre assureur

Toutes les notifications d'interruption de service devraient être communiquées par téléphone, fax ou par email à votre représentant de Zurich Risk Engineering France. Ce dernier pourra vous contacter pour passer en revue les détails de l'interruption et les précautions appropriées.

1. Informez de l'interruption au Risk Engineering France

- a. par l'intermédiaire du site web de mises hors service (<http://www.zurichservices.com>)
- b. **OU** par email uszfax_impairment_notification@zurichna.com
- c. **OU** par fax au +1 800 695 6036. À cette fin, veuillez utiliser le formulaire «Interruption de service du système de protection». Vous pouvez demander la version Word par email (refrance@zurich.com)
- d. **OU** par téléphone au 01 55 90 45 51. Un représentant vous demandera l'information spécifique telle que le type d'interruption, le nom de votre entreprise, votre numéro de police, l'adresse de votre entreprise, vos numéros de téléphone et de télécopieur, la durée prévue de l'interruption, les précautions prises.

2. Veuillez tenir informé Zurich Risk Engineering France lorsque le système est remis en fonctionnement (veuillez utiliser le même système que pour la mise hors service)

Ci-dessous une liste des 6 points indispensables à suivre pour minimiser les risques dus à une mise hors service d'une de vos installations liées à la sécurité de votre établissement.

Action à mener		Oui	Non
Etape no 1	Réduire les risques.		
Etape no 2	Mettre en place une protection provisoire		
Etape no 3	Prévenir la caserne des pompiers.		
Etape no 4	Intensifier le service de gardiennage.		
Etape no 5	Utiliser les kits de mise hors service Zurich.		
Etape no 6 a)	Prévenir le département Risk Engineering de Zurich		
Etape no 6 (b)	Signaler la remise en route des installations de protection à Zurich.		



Zurich Risk Engineering
Ingénierie des risques
96, rue Edouard Vaillant, 92309 Levallois-Perret Cedex, FRANCE
refrance@zurich.com www.risk-engineering.com
Téléphone : +33 (0)1 55 90 45 58, Fax : +33 (0)1 55 90 45 45
Calls may be recorded for training and quality purposes.

Because change happenz™

